



L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

<b>En exercice :</b>	<b>55</b>		
<b>Présents :</b>	<b>31</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>45</b>
<b>Absents :</b>	<b>24</b>	- dont POUR :	<b>45</b>
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ARAGONES Claire  
M. BATOUX Philippe  
M. BOREL Félix  
M. CARLIER Roland  
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
M. COURTECUISSÉ Patrick  
Mme CRESP Delphine  
M. DECHER Martine  
M. DERRIVE Eric  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre  
Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
Mme LION-PESQUIES Christine  
M. MASSIP Frédéric  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine  
M. NOUVEAU Michel  
Mme PAIGNON Laurence  
M. PETTAVINO Jean-Pierre  
Mme PIERI Julia  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. SEBBAH Didier  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore  
M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ANGELETTI Frédérique  
M. ATTARD Alain  
Mme AUDIBERT Danièle  
Mme BASSANELLI Magali  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
Mme DAUPHIN Mathilde  
M. JUNIK Pascal  
M. LE FAOU Michel  
M. LIBERATO Fabrice  
Mme MILESI Véronique  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth  
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude  
ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

**Absents excusés :**

Mme BLANCHET Fabienne  
Mme JEAN Amélie  
M. KITAEFF Richard  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
M. PEYRARD Jean-Pierre

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme PALACIO Céline  
Mme PONTET Annie  
M. ROUSSET André  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2025-025

**EAU & ASSAINISSEMENT** – Approbation du rapport annuel sur  
le prix et la qualité du service public d’eau potable 2023

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, L. 5211-39, D. 2224-1 à D.2224-5 et les Annexes V et VI ainsi que ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 3131-5 ;*
- *Vu l’arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l’arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d’eau potable et d’assainissement ;*
- *Vu la circulaire DGSEA4 n°2009-18 du 20 janvier 2009 relative aux modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau ;*
- *Vu la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d’eau et d’assainissement ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération n° 2024-196 du 11 décembre 2024 portant sur l’approbation des rapports d’activités 2023 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 février 2025.*

Conformément à l’article L. 2224-5 du CGCT, le Président de Luberon Monts de Vaucluse doit présenter au conseil communautaire un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable.

Le RPQS est un document produit par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également envers l’usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

Pour rappel, la responsabilité de la compétence diffère selon les communes concernées :

1.  Lourmarin

Luberon Monts de Vaucluse assure la compétence via une délégation de service public avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE.

2.  Vaugines

La commune de Vaugines pour l’année 2023 assure la compétence en régie directe ; elle est liée à la communauté d’agglomération LMV par une convention de prestation de service.

LMV doit prendre acte et approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable pour les communes de LOURMARIN et VAUGINES.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable pour les deux communes précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



